

DECLARATION DE STRATEGIE

La première charte Erasmus a été délivrée il y a seulement 3 ans. Elle ne concerne que la mobilité stages. C'est pourquoi, il n'existe pas à ce jour de véritable stratégie internationale formalisée par le biais de partenariats. Cependant, avec la nouvelle « Charte Erasmus pour tous », l'établissement se voit offrir l'opportunité de développer la mobilité tant géographique (élargissement de la zone) que sectorielle (groupes cibles élargis au personnel de l'enseignement supérieur et type de mobilité étendu aux études entrantes et sortantes)

La stratégie de l'établissement à l'horizon 2020 est la suivante :

a) Les objectifs et les groupes cibles

Le groupe cible privilégié demeure celui des étudiants à des fins de mobilité de stage. En effet, l'objectif est d'élargir le réseau de partenaires qui commence à se constituer depuis 3 ans, date d'obtention de la première charte Erasmus pour en faire profiter un maximum d'étudiants.

La mobilité de stage ainsi développée doit contribuer à acquérir les compétences professionnelles, sociales et interculturelles des étudiants. Cela devrait à terme améliorer leur employabilité.

Dans un second temps, et d'ici quelques années, le temps de construire des partenariats aboutis et pérennes, la mobilité du personnel de l'enseignement supérieur pourra être envisagée.

Un délai maximum de 5 ans est estimé pour arriver à ce résultat. Une campagne de communication et une enquête seront menées dès la fin 2013 pour recenser les besoins du personnel (objet, durée et lieu de la mobilité).

Enfin, dans un horizon beaucoup plus lointain (2020), la mobilité d'études pourra être mise en place. Ce délai assez long s'avère nécessaire pour capitaliser l'expérience des 2 premiers types de mobilité et en dresser le bilan. Donc, après avoir rodé la mobilité Stages et la mobilité Personnel, l'établissement pourra ainsi se concentrer sur la mobilité d'études entrant et sortante. A l'échéance 2020, l'établissement sera donc en mesure de produire les documents exigés (catalogue de cours, contrat d'études), de proposer des conditions d'accueil très favorables aux étudiants entrants (recherche de logement préalable auprès du CROUS par exemple), de pouvoir garantir les procédures de reconnaissance par l'application des ECTS afin de faciliter le transfert des expériences d'apprentissage entre les établissements et enfin de reconnaître la période de mobilité par la délivrance d'un supplément au diplôme.

b) Les secteurs géographiques

A l'heure actuelle, les secteurs géographiques de mobilité stages sont variés : Canada, Etats-Unis, Maghreb, Royaume Uni, Malte, Espagne. Néanmoins, la majorité de nos étudiants émettent la volonté de partir à Londres. C'est pourquoi, nous avons développé un partenariat pour la recherche des lieux de stages et d'hébergement sur ce secteur.

Les étudiants ont le libre choix de leur destination et sont guidés tout au long de leurs démarches. Aussi, pour les aider au mieux, de nouveaux partenaires sont sans cesse recherchés. De récents contacts en Espagne (Valence, Alicante) et en Allemagne ont pu être établis. L'organisation de la

mobilité européenne et internationale est assez complexe et s'inscrit dans la durée puisque chaque année ou presque, de nouvelles demandes sont formulées.

Afin que les étudiants soient accueillis au mieux sur leurs lieux de stage, l'établissement s'engage à élargir son réseau relationnel en fonction des besoins.

c) Le choix des partenaires

L'établissement a pris contact avec le MEDEF 93 afin de développer le réseau de stages existant. En outre, des partenariats existent maintenant depuis plusieurs années, avec de grandes entreprises internationales telles que IBM et Coca-Cola. Des interventions régulières de professionnels ont lieu au sein de l'établissement ou au siège des entreprises permettant aux étudiants d'appréhender la réalité professionnelle. L'établissement est également en relation avec l'association « 100 000 entrepreneurs » pour des interventions de professionnels de différents domaines dans le supérieur comme dans l'enseignement secondaire.

Enfin, le lycée coopère aussi avec l'agglomération de communes dont il dépend, ce qui favorise notamment la recherche de stages.

Le lycée a eu l'occasion de travailler avec l'association Entreprendre Pour Apprendre (EPA) pour initier les élèves de 2nde à la vie économique. Cette expérience pédagogique met les jeunes en situation de création, de gestion et de clôture d'une entreprise. Ils inventent et produisent réellement un bien ou un service. Cette pédagogie de l'action apporte initiative, dynamisme, prise de risque, travail en équipe et responsabilité.

Outre ces 4 pratiques innovantes, l'établissement est labellisé « Cordées de la réussite ». C'est un dispositif qui crée un partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités, lycées à classes préparatoires) et les lycées des 215 quartiers prioritaires. Ce partenariat permet d'accompagner, notamment par le tutorat, les élèves qui ont la motivation et les capacités, sur le chemin des études longues et des parcours d'excellence.